

Conditions générales des opérations promotionnelles

Version du 30/03/2026

Coinhouse, société par actions simplifiée au capital de 210.000€, ayant pour numéro d'identification 815 254 545 RCS Paris, dont le siège social est situé 14, avenue de l'Opéra, 75001 Paris (la "**Société**"), propose à ses Clients des opérations promotionnelles leur permettant de découvrir les services qu'elle propose (ci-après la ou les "**Offre(s)**")

Les conditions particulières de chaque Offre sont détaillées ci-dessous et/ou sur le Site.

Sauf mention contraire dans les conditions particulières, chaque Offre est personnelle, non échangeable et non-transférable. Les Offres ne sont pas cumulables. Les Clients ne peuvent bénéficier d'une Offre qu'une seule fois.

Pour participer et bénéficier d'une Offre, le Client doit disposer obligatoirement d'un Compte Client Validé (compte ayant fait l'objet d'une vérification et n'étant pas suspendu, bloqué ou clôturé, conformément aux [conditions générales d'utilisation](#) de la Société). Dans l'hypothèse où le Compte du Client serait suspendu, bloqué ou clôturé avant le versement des dotations prévues par chaque Offre, la Dotation ne pourra être attribuée au Client.

La Société se réserve le droit de modifier les conditions des Offres et/ou substituer une Offre à une autre, à tout moment. Toutefois, la Société ne pourra modifier les modalités d'une Offre dès lors que le Client a rempli les conditions permettant d'en bénéficier.

La Société ne saurait être tenue responsable en cas d'impossibilité pour un Client de bénéficier d'une Offre en raison d'un dysfonctionnement technique, d'un usage frauduleux de son Compte ou de toute autre cause indépendante de sa volonté. Tout abus ou détournement des présentes conditions par le Client participant sera considéré comme un cas de fraude et la Société prendra les mesures qu'elle juge appropriées telles que par exemple la clôture du Compte concerné ou l'annulation de l'Offre.

Les mots commençant par une majuscule ont le sens qui leur est donné aux présentes ou à défaut dans les conditions générales d'utilisation de la Société.

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'Offre sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

1. Offre premier achat “Bonus de bienvenue”

Période de validité de l'Offre

L'Offre est proposée à compter du 01 Janvier 2026 et jusqu'au 30 Avril 2026.
Elle est réservée aux Clients dont le Compte est créé et validé pendant la période de validité de l'Offre.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'Offre, le Client doit :

- être une personne physique titulaire d'un Compte Client Validé (selon les termes et conditions prévus dans les Conditions Générales d'Utilisation en vigueur de la Société) ;
- réaliser un premier achat d'un crypto-actif (hors simple dépôt en euros) depuis son Compte, d'un montant minimum de 20€ frais inclus, dans un délai maximum de 7 jours suivant validation de son Compte ;
- ne pas avoir déjà bénéficié de l'Offre.

Montant et versement de la dotation

Le Client remplissant les conditions d'éligibilité recevra un bonus en crypto-actif, dont le montant est déterminé de façon aléatoire, selon la répartition suivante :

- 90% de chance de recevoir l'équivalent de 5€ en crypto ;
- 6% de chance de recevoir l'équivalent de 10€ en crypto ;
- 3% de chance de recevoir l'équivalent de 50€ en crypto ;
- 1% de chance de recevoir l'équivalent de 100€ en crypto.

Pour découvrir le bonus, le Client devra suivre les étapes sur son terminal à la suite de la validation de son premier achat. Le bonus est ensuite versé automatiquement sur le portefeuille crypto Coinhouse du Client.

Le Client dispose d'un délai d'un (1) mois suivant la validation de son achat pour activer son bonus. Passé ce délai, le bonus ne sera plus disponible.

Le bonus activé sera crédité dans le même crypto-actif que celui acheté lors du premier achat.

Le montant du bonus versé en équivalent crypto est déterminé au moment du versement, sur la base du cours de marché en vigueur.

Le versement du bonus peut prendre jusqu'à cinq (5) jours ouvrés.

Un seul bonus est attribué par Client.

Utilisation de la dotation

Le bonus versé est disponible immédiatement sur le Portefeuille du Client.

Le bonus n'est ni échangeable, ni transférable, ni remboursable.

En cas de clôture, suspension ou blocage du Compte du Client avant le versement du bonus, celui-ci ne sera pas attribué et aucune compensation ne pourra être réclamée.

2. Offre : 20 euros en carte cadeau pour tout achat de Hype

Période de validité de l'Offre

L'Offre est proposée du 31/03/2026 au 06/04/2026

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'Offre, le Client doit :

- être titulaire d'un Compte Client Validé (selon les termes et conditions prévus dans les Conditions Générales d'Utilisation en vigueur de la Société) qui n'est ni bloqué ni suspendu;
- avoir acheté à minima 20€ en token HYPE (Hyperliquid) entre le 31/03/2026 au 06/04/2026
- Ne pas avoir déjà bénéficié de l'Offre.

Montant et versement de la dotation

Le Client répondant aux conditions d'éligibilité reçoit un bonus sous forme de carte cadeau dématérialisée. Le montant du bonus est de 20 (vingt) euros par participant, dans la limite des 50 premières participations éligibles.

La carte cadeau est envoyée au plus tard le 07/04/2026 à l'adresse e-mail renseignée par le Client lors de la création de son Compte.

Si le Compte du Client n'est pas validé par la Société, ou s'il est bloqué ou suspendu, ce dernier ne pourra pas utiliser la carte cadeau et ne sera éligible à aucune compensation ou remboursement.

Utilisation de la dotation

Le Client ayant un Compte Validé, non bloqué et non suspendu, peut utiliser la carte cadeau dès sa réception, dans les conditions suivantes :

- La carte cadeau ne peut être utilisée que sur le site et l'application de la Société pour procéder à un achat équivalent au montant de la dotation dans le crypto-actif de son choix (parmi celles disponibles sur la plateforme au moment de l'utilisation);
- La carte cadeau n'est utilisable qu'en une seule fois;
- La carte cadeau doit être utilisée avant le 31 décembre 2026 à 23h59 (heure de Paris).

La carte cadeau n'est ni échangeable, ni transférable, ni remboursable.